

Décision DG 2024/018

DECISION PORTANT SOUSCRIPTION D'UN COMPTE A TERME

Le Directeur,

Vu l'article L.6145-8-1 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'instruction n° 04-058-M0 du 28 novembre 2004,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 16 août 2022, prononçant la nomination de Monsieur Philippe LEQUIEN en qualité de Directeur d'hôpital de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire, de l'EHPAD Départemental du Creusot et de l'EHPAD de Montcenis (Saône et Loire) à compter du 17 octobre 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1

Le placement de 27 000 €, issus d'indemnités d'assurance (titre 601365), à compter du 15 avril 2024 pour douze mois au taux actuariel de 3.43 %.

A Sevrey, le 12 avril 2024

Le Directeur,
Philippe LEQUIEN

